

L'eau'bservatoire

SAGE ARGUENON-BAIE DE LA FRESNAYE

Le PAPI de l'Arguenon validé !

En 2015, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arguenon est lancé, dans le but de réduire les dommages aux personnes et aux biens et de coordonner les actions de lutte contre les inondations sur le territoire. **Cependant, les actions mises en œuvre ne pourront pas empêcher définitivement les inondations futures.** Le PAPI comprend trois phases :

Élaboration d'un dossier « PAPI » en vue de définir qui fait quoi et qui paye quoi

Entre septembre 2015 et juin 2016

Mise en œuvre des actions prévues

Entre 2017 et 2020

Bilan et suite à donner

Après 2020

Une fois validé par le Comité de Bassin Loire-Bretagne, le dossier PAPI permet d'obtenir des financements importants, notamment de la part de l'Etat. Il a été réalisé de manière concertée avec les collectivités concernées et l'Etat et contient 3 documents, à savoir :

- un diagnostic du territoire,
- une stratégie,
- un programme d'actions.

Le SMAP porte le PAPI Arguenon :

- En tant que responsable du suivi de la mise en œuvre du SAGE
- Pour sécuriser, en quantité et en qualité, la production d'eau potable qui dépend notamment de la gestion des ouvrages (exemple : barrage de la Ville Hatte) ;
- Pour assurer la cohérence des actions entre l'amont et l'aval du bassin versant.

Pour aller plus loin

Le dossier PAPI est disponible sur le site www.smap22.fr/ rubrique « PAPI Arguenon »

En quelques chiffres

4 OBJECTIFS DU PAPI ARGUENON 2017-2020 :

- Lutter contre les crues fréquentes à moyennes (réurrence : 10 à 30 ans) ;
- Optimiser la gestion des « outils » existants : réhabiliter les ouvrages actuels pour favoriser leur capacité de régulation des crues ;
- Sensibiliser la population concernant les inondations : les crues sont des phénomènes naturels que l'on ne peut contrôler totalement ;
- Privilégier la solidarité amont/aval sur le bassin versant : mener la concertation avec toutes les collectivités pour une cohérence des actions

12 MAÎTRES D'OUVRAGES PUBLICS :

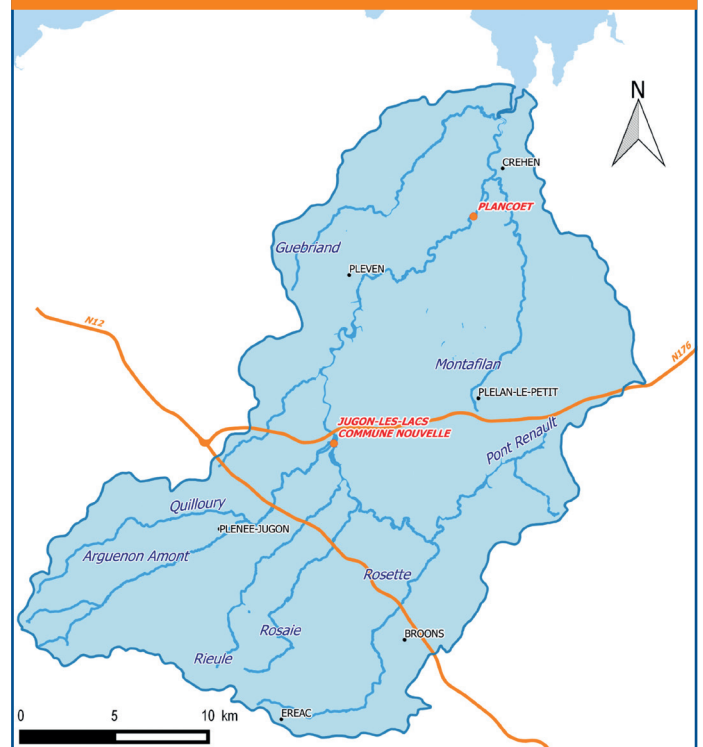
Communautés de Communes (Arguenon-Hunaudaye, Pays de Dugesclin et Plancoët-Plélan), Communes (Bourseul, Créhen, Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle, Plancoët, St-Cast-le-Guildo, St-Lormel), Département 22, Syndicats Mixtes (Arguenon-Maritime et Arguenon-Penthièvre).

34 ACTIONS

Coût prévisionnel sur 4 ans : 892 800 € TTC

Financement : par les maîtres d'ouvrage et l'Etat (pour un tiers du coût total)

Le bassin de l'Arguenon



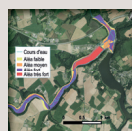
La mise en oeuvre des actions du PAPI à partir de 2017

Suite à la validation du PAPI le 29 novembre 2016, la signature d'une convention-cadre souhaitée pour fin 2016 officialisera la participation opérationnelle et financière de l'ensemble des partenaires associés au programme d'actions.

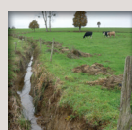
Le programme d'actions prévu entre 2017 et 2020 intègre un ensemble de thématiques complémentaires, telles que :



La communication et la sensibilisation sur le risque d'inondation



La prise en compte du risque dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire



Le ralentissement des écoulements



La prévision, l'alerte et la gestion de crise



La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (notamment des travaux dans les logements soumis aux inondations)



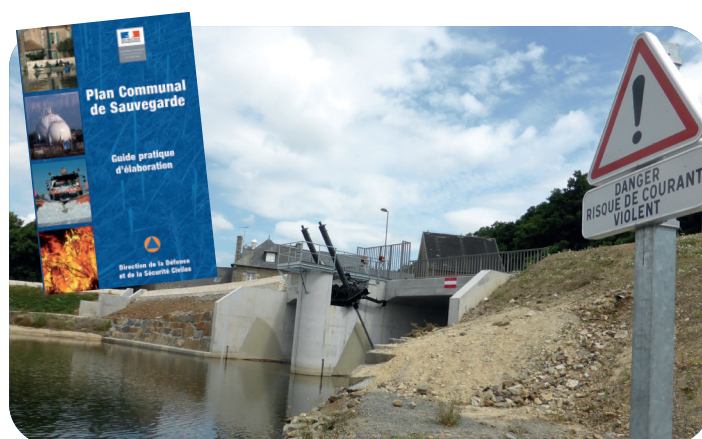
La gestion des ouvrages hydrauliques (clapets de l'Etang de Jugon, barrage anti-marée à Plancoët, barrage départemental de la Ville Hatte

Quoi de prévu pour 2017 ?

- ▶ Des opérations de sensibilisation et de communication auprès du grand public et des scolaires ;
- ▶ La mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments chez les particuliers volontaires, ainsi que dans les bâtiments publics ;
- ▶ L'élaboration d'un modèle hydraulique sur le bassin versant, qui constituera un support pour l'ensemble des études à venir ;
- ▶ La chargée de mission PAPI du SMAP réalisera une enquête auprès de la population située en zone inondable pour mieux connaître les enjeux et adapter les actions à mettre en œuvre.

La communication relative aux inondations sur le bassin versant a débuté dès l'été 2016 :

- ▶ Présentation d'un panneau d'information sur les inondations de l'Arguenon devant la Maison Pêche et Nature de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle tous les vendredis matin pendant l'été 2016 et lors de la journée du Patrimoine en septembre 2016 à l'Usine de production d'eau du SMAP à Pléven ;
- ▶ Intervention auprès des classes de 5ème du collège de Créhen dans le cadre de la Fête de la Science en octobre 2016.



La qualité de l'eau sur 3 mois à l'Usine de Pléven

DE JUILLET À SEPTEMBRE 2016	VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE AVANT TRAITEMENT	VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE APRÈS TRAITEMENT	VALEUR MOYENNE APRÈS TRAITEMENT
NITRATES	24 mg/l	24 mg/l	😊
ISOPROTURON (DÉSHERBANT AGRICOLE)	<0,02 µg/l	<0,02 µg/l	😊
AMPA (Dés herbant utilisé par tous, issu de la dégradation du glyphosate)	0,05 µg/l	<0,05 µg/l	😊

Nitrates en mg/L : 😊 0 à 50, 😞 50-100, 😡 supérieur à 100
 Isoproturon / AMPA en µg/L : 😊 0 à 0,1, 😞 0,1 à 2, 😡 supérieur à 2
 Source : Contrôle officiel du Ministère de la Santé (ARS Pôle Santé - Environnement ; St Brieuc)

Tirage : 20 950 exemplaires (ensemble des foyers du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye)
 Rédaction-contact : Margot Théron, chargée de mission PAPI Arguenon
 Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre - La Ville Hatte - 22130 pléven, tél : 02 96 84 49 10
 Direction de la Publication : Michel RAFFRAY (Président du SMAP), Daniel BARON (Président de la CLE du SAGE)
 Conception : Eole Communication - Impression : Imprimerie Morvan-Fouillet
 Crédits photos : SMAP.

Syndicat Mixte
 ARGUENON . PENTHIÈVRE
www.smapp22.fr
 Adressez nous vos remarques à :
smapp.pleven@wanadoo.fr

